

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
16 décembre 2022

L'an deux mil vingt et deux, le seize décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame ROËLENS Anne-Marie, le Maire.

Etaient présents : MM. Anne-Marie ROËLENS - Sylvie FRANÇAIS - Jean-Marc MOREAU - Daniel CAILLOT - Mathieu FAGOO - Benoît ROËLENS- Olivier BELLAMY- Hugue RANGÉE - Florence DENIZE - Jeannick LELOUP

Absents excusés : MM - Julien VILEY

A été élu secrétaire : Madame Sylvie FRANCAIS

Convocation et affichage : 8 décembre 2022

Exercice 11            présents : 10            votants : 10

**2022/34 : DEVIS RELIURES ETATS-CIVILS**

*Madame le Maire présente le devis de l'entreprise L'Eure de la reliure concernant la prestation de reliure des registres d'Etats-civils et des délibérations*

*Devis comprenant :*

- Reliure registres d'Etats-civils pour un montant de 420.00€ TTC
- Reliure registres des délibérations pour un montant de 105.00€ TTC
- Pour un montant total de 630.00 € TTC

• *devis de la société L'Eure de la reliure accepté à l'unanimité*

**2022/35 : RESTAURATION REGISTRES D'ETATS-CIVILS ET DES DÉLIBÉRATIONS**

*Madame le Maire présente les devis de l'entreprise L'Eure de la reliure concernant la prestation de restauration des registres d'Etats-civils et des délibérations*

*Devis 1 comprenant :*

- *Restauration de 11 registres d'Etats-civils pour un montant total de 2310.00 € TTC*

*Devis 2 comprenant :*

- *Restauration de 4 registres de délibérations pour un montant total de 984.00€ TTC*

*Soit un montant total pour les deux devis de 3294.00 € TTC*

*Une demande de subvention de 30% pourra être demandée à la DRAC.*

- *Les devis de la société L'Eure de la reliure sont acceptés à l'unanimité*
- *Une demande de subvention auprès de la DRAC sera demandée*

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**16 décembre 2022**

**2022/36 : TRAITEMENT DES ARCHIVES DE LA COMMUNE**

*Madame le Maire présente les devis de l'entreprise Camille BELLANCOURT Archiviste concernant la prestation de de traitement des archives de la commune*

Devis comprenant :

- *Le tri et classement des archives*
- *L'élimination réglementaire, avec rédaction de bordereaux d'élimination soumis au visa des archives départementales*
- *Rédaction d'un instrument de recherche*
- *Rédaction d'un procès-verbal de récolement*
- *Conseils aux agents et initiation aux techniques de base pour la gestion quotidienne des archives*
- *Pour un montant total de 1840.00€ TTC*

*Une demande de subvention de 30% pourra être demandée à la DRAC.*

- *Le devis de la société Camille BELLANCOURT Archiviste est accepté à l'unanimité*
- *Une demande de subvention auprès de la DRAC sera demandée*

**2022/37 : REMUNERATION AGENT RECENSEUR**

*Vu la délibération n° 2022/29 concernant la nomination de Mme Angélique VILEY, comme agent recenseur,*

- *Le Conseil Municipal fixe la rémunération de l'agent recenseur suivant le barème à 1000.00 € net.*

**2022/38 : DÉCISION MODIFICATIVE**

*Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il manque au budget primitif 2022 des crédits à l'article 6718 pour le règlement de pénalités URSSAF.*

*Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à effectuer les virements ci-dessous :*

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-1 000,00		
6718 (67) : Autres charges exceptionnelles s	1 000,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**16 décembre 2022**

**2022/39 : DÉCISION MODIFICATIVE**

*Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il manque au budget primitif 2022 des crédits à l'article 66111 pour le règlement des frais bancaires.*

*Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à effectuer les virements ci-dessous :*

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-110,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	110,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**2022/40 : DÉCISION MODIFICATIVE**

*Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il manque au budget primitif 2022 des crédits à l'article 66111 pour le règlement des frais bancaires.*

*Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à effectuer les virements ci-dessous :*

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-108,00		
6226 (011) : Honoraires	108,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**2022/41 : SYNTHÈSE DU SAEP CLT**

*Madame le Maire présente la synthèse du Syndicat d'adduction d'eau potable Cormeilles Lieuvin Pays d'Auge concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022.*

*Le Conseil Municipal approuve la synthèse du SAEP CLT concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022.*

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

16 décembre 2022

**2022/42 : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires Ruraux 2023- travaux de sécurité incendie- pose d'une bouche à incendie « Ruelle de la mairie »-**

*Madame le Maire*

- rappelle au Conseil Municipal que la responsabilité du Maire est engagée dans la protection incendie de la commune
- précise que ces travaux sont essentiels pour permettre d'avoir une sécurité incendie conforme aux normes légales en vigueur
- présente un devis n° EHC0495 de STGS d'un montant TTC de 3610.80 € soit HT 3009.00 €
- informe que ces travaux pourraient rentrer dans la catégorie d'investissement pouvant bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux D.E.T.R

BESOINS		RESSOURCES		
Travaux Bouche incendie	3009.00	Subvention DETR	40 %	1203.60
		Aide départementale	40 %	1203.60
		Autofinancement	20 %	601.80
<b>TOTAL</b>	<b>3009.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3009.00</b>

*Le Conseil Municipal,*

*Décide*

- ➔ De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 pour les travaux de sécurité incendie : pose d'une bouche d'incendie « Ruelle de la mairie »
- ➔ D'approuver le plan de financement
- ➔ D'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer les documents nécessaires
- ➔ S'engage d'inscrire cette dépense au budget primitif 2023 en section d'investissement.

**2022/43 : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires Ruraux 2023- travaux de sécurité incendie- pose d'une citerne enterrée au lieu-dit « Le Galiot »**

*Madame le Maire*

- Rappelle au Conseil Municipal que la responsabilité du Maire est engagée dans la protection incendie de la commune
- Précise que ces travaux sont essentiels pour permettre d'avoir une sécurité incendie conforme aux normes légales en vigueur

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**16 décembre 2022**

- Présente le devis n°DE1935 de l'entreprise DELABRIERE ET FILS d'un montant 16527.00€ HT soit 19832.40€ TTC, informe que ces travaux pourraient rentrer dans la
- catégorie d'investissement pouvant bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux D.E.T.R et de l'aide du département de l'Eure.

BESOINS		RESSOURCES		
Travaux Citerne enterrée 30 m3	16527.00	Subvention DETR	40 %	6610.80
		Aide départementale	40 %	6610.80
		Autofinancement	20 %	3305.40
<b>TOTAL</b>	<b>16527.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>16527.00</b>

Le Conseil Municipal,

Décide

- ➔ De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 pour les travaux de sécurité incendie : pose d'une citerne enterrée de 30 m3 au lieu-dit « Le Galiot »
- ➔ D'approuver le plan de financement
- ➔ D'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer les documents nécessaires
- ➔ S'engage d'inscrire cette dépense au budget primitif 2023 en section d'investissement

**2022/44 : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires Ruraux 2023- travaux de sécurité incendie- création d'une plateforme pour l'installation d'une poche souple de 30 m3 au lieu-dit « Le Moulin Brûlé »**

Madame le Maire

- Rappelle au Conseil Municipal que la responsabilité du Maire est engagée dans la protection incendie de la commune
- Précise que ces travaux sont essentiels pour permettre d'avoir une sécurité incendie conforme aux normes légales en vigueur
- Présente le devis n°DE1934 de l'entreprise DELABRIERE ET FILS d'un montant 5236.00€ HT soit 6283.20€ TTC, informe que ces travaux pourraient rentrer dans la catégorie d'investissement pouvant bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux D.E.T.R et de l'aide du département de l'Eure.

BESOINS		RESSOURCES		
Travaux Plateforme pour pose poche souple 30 m3	5236.00	Subvention DETR	40 %	2094.40
		Aide départementale	40 %	2094.40
		Autofinancement	20 %	1047.20
<b>TOTAL</b>	<b>5236.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>5236.00</b>

